



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») de Forage Orbit Garant inc. (la « Société ») et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Société et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, comprennent des renseignements fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné les renseignements financiers présentés dans ce rapport et s'est assurée de leur conformité avec les états financiers.

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sécurisés et que l'intégrité et l'équité des données financières sont assurées au 30 juin 2017. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2017 était suffisamment efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux principes comptables applicables.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations à l'égard de la présentation de l'information financière et celui-ci a la responsabilité finale de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette obligation principalement par l'entremise du comité d'audit. Le conseil d'administration nomme le comité d'audit, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants, afin d'examiner les contrôles internes, les résultats d'audit et les principes comptables. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers sont transmis pour approbation au conseil d'administration de la Société.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'exercice terminé le 30 juin 2016, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'ils peuvent rencontrer en présence, ou non, de la direction.

(signé) Éric Alexandre)
Éric Alexandre, CPA, CMA
Président et chef de la direction

(signé) Alain Laplante
Alain Laplante, FCPA, FCGA
Vice-président et chef de la direction financière

Val-d'Or, Québec
Le 6 septembre 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Forage Orbit Garant inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant inc. (l'« entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2017, l'état consolidé du résultat net et du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Informations comparatives

Les états financiers consolidés de Forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2016, et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 15 septembre 2016.



Le 6 septembre 2017

Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115894

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

FORAGE ORBIT GARANT INC.**États consolidés du résultat**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

	Notes	30 juin 2017 \$	30 juin 2016 \$
Produits tirés de contrats	22	125 178	107 512
Coût des produits tirés de contrats	8	117 135	97 312
Marge brute		8 043	10 200
Charges			
Frais généraux et administratifs	2 - 8	14 748	14 268
Perte de change	8	162	649
Charges financières	8	1 000	732
Goodwill négatif	2	-	(5 020)
		15 910	10 629
Perte avant impôt sur le résultat		(7 867)	(429)
Impôt sur le résultat recouvrable	16		
Exigible		712	(93)
Différé		(2 705)	(123)
		(1 993)	(216)
Perte nette attribuable aux actionnaires		(5 874)	(213)
Perte nette par action attribuable aux actionnaires	15		
De base et diluée		(0,17)	(0,01)

FORAGE ORBIT GARANT INC.**États consolidés du résultat global**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2017	30 juin 2016
		\$	\$
Perte nette		(5 874)	(213)
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :			
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	10	265	336
Gain réalisé sur les placement disponibles à la vente reclassé à l'état consolidé du résultat		(266)	
Impôts différés		1	(45)
		-	291
Écarts de conversion cumulés		(146)	(96)
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		(146)	195
Perte globale attribuable aux actionnaires		(6 020)	(18)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2017

					Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
	(note 15)	(note 15)			
Solde au 1^{er} juillet 2016	55 688	1 468	21 720	195	79 071
Résultat global total					
Perte nette	-	-	(5 874)	-	(5 874)
Autres éléments du résultat global :					
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite des impôts différés	-	-	-	-	-
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(146)	(146)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(146)	(146)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres :					
Émission d'actions relative à la rémunération fondée sur des actions	1 442	(449)	-	-	993
Rémunération fondée sur des actions	-	220	-	-	220
Options sur actions annulées	-	(61)	61	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	1 442	(290)	61	-	1 213
Solde au 30 juin 2017	57 130	1 178	15 907	49	74 264

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

					Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
	(note 15)	(note 15)			
Solde au 1^{er} juillet 2015	54 411	1 458	21 750	-	77 619
Résultat global total					
Perte nette	-	-	(213)	-	(213)
Autres éléments du résultat global :					
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite des impôts différés	-	-	-	291	291
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(96)	(96)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	195	195
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres :					
Émission d'actions relative à l'acquisition d'une entreprise (note 2)	1 277	-	-	-	1 277
Rémunération fondée sur des actions	-	193	-	-	193
Options sur actions annulées	-	(183)	183	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	1 277	10	183	-	1 470
Solde au 30 juin 2016	55 688	1 468	21 720	195	79 071

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilans consolidés

Aux 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2017	30 juin 2016
ACTIF		\$	\$
Actifs courants			
Trésorerie		1 601	2 293
Débiteurs	21	24 210	21 339
Stocks	9	38 725	35 289
Impôt sur le résultat à recouvrer		58	1 058
Charges payées d'avance		758	568
		65 352	60 547
Actifs non courants			
Prêt à recevoir	19	1 254	-
Placements	10	682	709
Immobilisations corporelles	11	40 014	42 978
Actifs d'impôt différé	16	3 636	930
Total de l'actif		110 938	105 164
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		18 981	15 362
Affacturage à payer		705	1 395
Tranche à court terme de la dette à long terme et des contrats de location-financement	13	14 903	889
		34 589	17 646
Passifs non courants			
Dette à long terme et contrats de location-financement	13	2 085	8 447
		36 674	26 093
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	15	57 130	55 688
Réserve – Instruments de capitaux propres	15	1 178	1 468
Résultats non distribués		15 907	21 720
Cumul des autres éléments du résultat global		49	195
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		74 264	79 071
Total du passif et des capitaux propres		110 938	105 164

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Éric Alexandre

Éric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté

Jean-Yves Laliberté, administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2017	30 juin 2016
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte avant impôt sur le résultat		(7 867)	(429)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	11	9 576	10 217
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	-	583
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	11	(140)	(329)
Gain sur cession de placements	10	(266)	(80)
Rémunération fondée sur des actions	15	220	193
Charges financières		1 000	732
Goodwill négatif	2	-	(5 020)
		2 523	5 867
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	17	(3 250)	4 656
Impôt sur le résultat recouvré		289	701
Charges financières payées		(946)	(677)
		(1 384)	10 547
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de l'entreprise Captagua Ingeniería S.A., déduction faite de la trésorerie acquise	2	-	(252)
Produit de la cession de placements	10	352	131
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(7 814)	(6 566)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	11	1 257	463
		(6 205)	(6 224)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission d'actions		51	-
Produit de l'affacturage		5 543	6 527
Remboursement de l'affacturage		(6 233)	(8 401)
Produit de la dette à long terme et des contrats de location-financement		86 544	68 082
Remboursement sur la dette à long terme et les contrats de location-financement		(78 947)	(68 482)
		6 958	(2 274)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie		(61)	(152)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		(692)	1 897
Trésorerie au début de l'exercice		2 293	396
Trésorerie à la fin de l'exercice		1 601	2 293

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique de l'Ouest et au Kazakhstan.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses filiales et dans les entreprises associées sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Lantech Drilling Services Inc. (liquidée dans Services de forage Orbit Garant au 30 juin 2017)	100 %
Orbit Garant Chile S.A.	100 %
Perforación Orbit Garant Chile SpA	100 %
Cygnus-Orbit Drilling SpA (liquidée dans Perforación Orbit Garant Chile SpA au 31 décembre 2016)	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Peru S.A.C.	100 %
OGD Drilling (Guyana) Inc. (depuis le 16 août 2016)	100 %
Forage Orbit Garant BF S.A.S. (depuis le 24 octobre 2016)	100 %
Forage Orbit Miyuu Kaa inc. (depuis le 15 février 2017)	49 %
Sarliaq-Orbit Garant inc. (depuis le 3 octobre 2016)	49 %

2. ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Acquisition de Captagua Ingeniería S.A. (Orbit Garant Chile S.A.) :

Le 30 décembre 2015, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Captagua Ingeniería S.A., qui offre des services spécialisés de forage et une présence au Chili, un territoire minier important. Cette acquisition devrait renforcer le plateau établi par la Société à des fins de croissance future au Chili et dans le reste de l'Amérique du Sud. Captagua Ingeniería S.A. possède une équipe de direction expérimentée, un personnel hautement qualifié et une solide réputation sur le marché chilien. L'acquisition a été réalisée pour une contrepartie totale nette de 1 718 \$ réglée par l'émission de 1 824 900 actions ordinaires de la Société évaluées à 0,70 \$ par action à la date d'acquisition et un ajustement d'un montant de 441 \$ à verser lorsque la société acquise aura reçu un remboursement d'impôt. Le montant total des actifs acquis est de 15 129 \$ et le montant des passifs pris en charge est de 8 391 \$. Le montant du goodwill ne sera pas imposable à des fins d'impôt sur le revenu.

Les résultats d'exploitation de Captagua Ingeniería S.A. sont inclus dans les états financiers consolidés à compter du 30 décembre 2015.

Le 16 août 2016, la Société a changé la dénomination sociale de Captagua Ingeniería S.A. pour Orbit Garant Chile S.A.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

2. ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE (suite)

Le prix d'acquisition de l'opération susmentionnée a été réparti entre les actifs nets acquis selon leur juste valeur comme suit :

Date d'acquisition de l'entreprise :	Captagua Ingeniería S.A. (30 décembre 2015) \$
Trésorerie	189
Débiteurs	5 673
Stocks	1 790
Impôt sur le résultat à recouvrer	441
Autres actifs courants	34
Immobilisations corporelles	7 002
Créditeurs et charges à payer	(2 889)
Affecturage à payer	(3 269)
Contrats de location-financement	(2 233)
Goodwill négatif comptabilisé dans les résultats	(5 020)
Contrepartie transférée	1 718
Contrepartie transférée	
Émission d'actions ordinaires	1 277
Somme à payer liée à l'impôt sur le résultat recouvré	441
	1 718

Frais d'acquisition de l'entreprise

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2016, les frais d'acquisition de l'entreprise de 781 \$ relatifs à la transaction susmentionnée ont été inclus dans les frais généraux et administratifs de l'état consolidé du résultat.

Incidences de l'acquisition de l'entreprise sur les résultats

Depuis la date d'acquisition jusqu'au 30 juin 2016, les produits et la perte nette relatifs à cette acquisition d'entreprise ont été respectivement de 6 216 \$ et de 2 281 \$.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 5.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et la rémunération fondées sur des actions. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 6 septembre 2017.

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises est mesurée à la juste valeur qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société, des passifs engagés par la Société auprès des propriétaires précédents de l'entité acquise et des titres de participation émis par la Société en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Cette contrepartie peut être composée de trésorerie, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis, de passifs pris en charge par la Société ou de contreparties conditionnelles futures. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables pris en charge de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les frais d'acquisition et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires au poste « Capitaux propres » du bilan consolidé. Le goodwill est mesuré comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ainsi que de la juste valeur des titres de participation précédemment détenus dans l'entité acquise par l'acquéreur (le cas échéant) sur la valeur nette des montants des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition. Si, après réévaluation, la valeur nette des montants des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition excède la somme de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et la juste valeur des titres de participation précédemment détenus dans l'entité acquise par l'acquéreur (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Conversion des devises

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société ou d'une filiale étrangère dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers consolidés, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date, et les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers consolidés. Les éléments des produits et des charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts de change est reclassé au résultat net au moment de la sortie totale, ou partielle, de la participation dans l'établissement à l'étranger.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Prêt à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Affecturation à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dettes à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont les contreparties de toute forme accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Les salaires, les congés payés, les primes et les avantages non monétaires sont des avantages à court terme du personnel et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les membres du personnel de la Société ont rendu les services connexes.

Créances clients

Les créances clients sont initialement évaluées à leur juste valeur, déduction faite d'une provision pour créances douteuses. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des créances clients individuelles sont radiées lorsque la direction estime qu'elles ne peuvent être recouvrées. La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse de l'âge des débiteurs, de l'expérience passée, des risques spécifiques au client et d'autres informations pertinentes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, des moteurs, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme disponibles à la vente. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat lorsque les placements sont vendus.

Si la juste valeur d'un placement diminue sous sa valeur comptable, la Société s'engage à évaluer si la baisse de valeur est importante ou prolongée. Lorsqu'une baisse de la juste valeur d'un placement disponible à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective que le placement est déprécié, toute perte cumulative qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée à titre de perte de valeur dans l'état consolidé du résultat.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les frais d'entretien et de réparation, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	<u>Vie utile</u>	<u>Valeur résiduelle</u>
Bâtiments et composantes	5 à 40 ans	-
Matériel de forage	5 à 10 ans	0 - 20 %
Véhicules	5 ans	-
Autres	3 à 10 ans	-

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur la durée suivante :

Développement de technologies de forage	5 ans
---	-------

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la cession, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la cession représente le montant qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de se réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Une immobilisation corporelle détenue en vertu d'un contrat de location-financement est initialement comptabilisée au moindre de la juste valeur de l'actif ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. L'immobilisation corporelle louée est par la suite comptabilisée de la même façon que les autres actifs similaires détenus par la Société. Le passif correspondant à payer au bailleur est comptabilisé comme une dette découlant d'un contrat de location-financement et une charge financière est imputée aux résultats sur la durée du contrat.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est amorti en réduction de la dépense de loyer uniformément sur la durée du contrat de location.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services, et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de nette réalisation nette. Lors de l'estimation de la valeur de réalisation nette, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2017, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limite de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de clôture et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige également que la direction exerce des jugements, autres que ceux ayant trait à des estimations, à l'égard de l'application des méthodes comptables de la Société. Les éléments pour lesquels des jugements importants sont exercés sont :

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, les événements et les conditions sous-jacentes.

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016, la Société a conclu qu'il n'y avait pas d'indices de dépréciation et n'a pas effectué de test de dépréciation (voir les notes 11 et 12).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} juillet 2016 :

IAS 16 – Immobilisations corporelles

IAS 16 interdit aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

IAS 38 introduit une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.

IFRS 10 – États financiers consolidés et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La modification intitulée *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise* spécifie le traitement à adopter lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou qu'elle perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci; le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé en entier. Lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou qu'elle perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le gain ou la perte est éliminée.

IAS 1 – Présentation des états financiers

La modification intitulée *Initiative concernant les informations à fournir* comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012–2014), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.

Les modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « une participation continue » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés, et des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient ou non être incluses dans les états financiers consolidés.

Les modifications à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, précisent les obligations concernant les informations à fournir selon IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier consolidé intermédiaire résumé qui est consultable par les utilisateurs des états financiers consolidés intermédiaires résumés aux mêmes conditions que les états financiers consolidés intermédiaires résumés et au même moment.

Les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Normes comptables nouvelles ou modifiées non encore adoptées :

IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation. La société envisage d'adopter l'IFRS 9 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018 et leur adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité. La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 et les clarifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018 et leur adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

La modification intitulée *Initiative concernant les informations à fournir - Rapprochement des passifs issus des activités de financement* comprend des modifications qui devraient fournir aux investisseurs des informations améliorées relativement à la dette et aux mouvements de la dette de l'entité durant la période couverte par l'information financière présentée ainsi que sur ses liquidités. Les modifications à IAS 7 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017 sans retraitement obligatoire de l'information comparative lors de la première application, et leur application anticipée est permise. Afin de satisfaire cette nouvelle prise de position, la Société a l'intention de présenter une reconciliation entre le solde d'ouverture et de fermeture des passifs des activités de financement.

IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, Contrats de location. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019 et leur adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

IAS 12 – Impôts sur le résultat

La modification intitulée « *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes* » comprend des modifications qui fournissent des directives qui clarifient comment comptabiliser les actifs d'impôt différé relatifs aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Les modifications à IAS 12 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et leur application anticipée est permise. La Société évalue l'impact potentiel de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés. Jusqu'à présent la Société n'anticipe pas d'impact significatif.

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

L'amendement a été publié en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation (i) des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; (ii) des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source (iii) d'une modification des modalités et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

L'interprétation IFRIC 22 – Transaction en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

L'interprétation clarifie le fait que la date de la transaction, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou la partie d'actif, de charge ou de produit connexe), est la date de comptabilisation initiale par l'entité de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire au titre de la contrepartie anticipée. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et leur application anticipée est permise. L'interprétation exige qu'une entité (i) détermine si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, en fonction de ce qui fournit la meilleure prévision du dénouement (ii) reflète une incertitude dans le montant des impôts sur le résultat payables (recouvrables) s'il est probable qu'elle paiera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude (iii) évalue une incertitude fiscale au montant le plus probable ou à la valeur attendue, selon la méthode qui fournit la meilleure prévision du montant payable (recouvrable). La société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

8. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état consolidé du résultat comme suit :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	8 729	9 306
Frais généraux et administratifs	847	1 494
Total de la dotation aux amortissements	9 576	10 800

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les pertes de change, les charges financières et le goodwill négatif, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Amortissements	9 576	10 800
Charges au titre des avantages du personnel	68 489	56 277
Coût des stocks	30 679	24 823
Autres charges	24 301	21 061
Goodwill négatif	-	(5 020)
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des pertes de change, des charges financières et du goodwill négatif	133 045	107 941

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

9. STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Pièces de rechange, montant net	12 311	11 680
Fournitures, montant net	25 053	22 879
Autres	1 361	730
	38 725	35 289

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les têtes de foreuses. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage.

Le coût des stocks, qui a été passé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
	30 679	24 823

Au cours de l'exercice, un montant de néant \$ (2016 : 326 \$) a été constaté à titre de réduction de valeur des stocks en raison d'une valeur de réalisation nette inférieure au coût. Au 31 décembre 2016, un montant de 295 \$ a été comptabilisé à titre de renversement d'une réduction de valeur des stocks (néant au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2016).

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

10. PLACEMENTS

Les variations concernant les placements sont les suivantes :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Investissements dans des sociétés publiques, au début de l'exercice	709	424
Conversion de créances clients	60	-
Cessions de placements	(352)	(51)
Variation de juste valeur sur les placements disponibles à la vente	265	336
Investissements dans des sociétés publiques, à la fin de l'exercice	682	709

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Le coût d'origine était de 347 \$ (373 \$ au 30 juin 2016). Le gain sur cession de placements totalisant 266 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 est inclus dans les frais généraux et administratifs (exercice terminé le 30 juin 2016 : 80 \$).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	841	9 848	74 770	15 604	2 886	103 949
Acquisitions	-	860	4 948	1 812	194	7 814
Cessions	-	(267)	(3 233)	(903)	(36)	(4 439)
Radiation	-	(26)	(1 985)	(142)	(73)	(2 226)
Effet des variations des taux de change	-	-	(334)	-	-	(334)
Solde au 30 juin 2017	841	10 415	74 166	16 371	2 971	104 764

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2016	-	2 968	45 705	10 294	2 004	60 971
Amortissement	-	563	7 120	1 611	282	9 576
Cessions	-	(158)	(2 410)	(791)	(36)	(3 395)
Radiation	-	(26)	(1 916)	(138)	(73)	(2 153)
Effet des variations des taux de change	-	-	(249)	-	-	(249)
Solde au 30 juin 2017	-	3 347	48 250	10 976	2 177	64 750

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2015	512	9 801	64 643	14 086	2 891	91 933
Acquisitions	329	47	4 414	1 525	251	6 566
Cessions	-	-	(1 151)	(282)	(294)	(1 727)
Acquisition d'une entreprise (note 2)	-	-	6 674	285	43	7 002
Effet des variations des taux de change	-	-	190	(10)	(5)	175
Solde au 30 juin 2016	841	9 848	74 770	15 604	2 886	103 949

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2015	-	2 430	39 099	8 805	1 894	52 228
Amortissement	-	538	7 589	1 686	404	10 217
Cessions	-	-	(1 117)	(174)	(302)	(1 593)
Effet des variations des taux de change	-	-	134	(23)	8	119
Solde au 30 juin 2016	-	2 968	45 705	10 294	2 004	60 971

Au 30 juin 2016 :

Valeur comptable nette	841	6 880	29 065	5 310	882	42 978
Portion relative aux contrats de location-financement	-	-	3 394	339	-	3 733

Au 30 juin 2017 :

Valeur comptable nette	841	7 068	25 916	5 395	794	40 014
Portion relative aux contrats de location-financement	-	-	1 338	142	-	1 480

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 140 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 (gain de 329 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2016) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats. Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations du solde des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Développement de technologies de forage	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2015	2 912	(2 329)	583
Amortissement	-	(583)	(583)
Solde au 30 juin 2016	2 912	(2 912)	-
Amortissement	-	-	-
Solde au 30 juin 2017	2 912	(2 912)	-

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2016	-
Au 30 juin 2017	-

Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016.

13. DETTE À LONG TERME ET CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 25 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,00 %, taux effectif de 4,70 % au 30 juin 2017, échéant en décembre 2017, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs a) b) c)	13 571	7 403
Emprunt autorisé d'un montant de 2,5 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 4,50 %, taux effectif de 7,20 % au 30 juin 2017, remboursable par versements mensuels de 52 \$ à compter de juin 2017, échéant en mai 2021, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur l'universalité des biens présents et futurs b)	2 434	-
Contrats de location-financement, portant intérêt à des taux variant entre 3,30 % et 9,80 % (3,34 % et 29,02 % au 30 juin 2016), échéant en décembre 2020	983	1 933
	16 988	9 336
Tranche à court terme	(14 903)	(889)
	2 085	8 447

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

- a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,50 % et 2,25 %.
- b) Un montant non amorti de 42 \$ (97 \$ au 30 juin 2016) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- c) La Société a fourni une lettre de crédit de 1,0 M\$ US (ou environ 1,3 M\$ CA) à la banque de l'une de ses filiales à partir de la facilité de crédit. Cette lettre de crédit vise à fournir des cautionnements de bonne exécution pour conclure des contrats de forage avec certains de ses clients.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 14). Au 30 juin 2017, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2016, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Au 30 juin 2017, le taux préférentiel était de 2,70 % (2,70 % au 30 juin 2016).

Au 30 juin 2017, les versements de capital requis au cours des prochains exercices étaient les suivants :

	Emprunt	Location- financement	Total
	\$	\$	\$
Moins d'un an	14 225	720	14 945
Plus d'un an et moins de cinq ans	1 822	263	2 085
	16 047	983	17 030

Les paiements minimaux au titre de la location sont les suivants :

	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	
		30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$	\$
Moins d'un an	755	720	889
Plus d'un an et moins de cinq ans	275	263	1 044
	1 030	983	1 933
Moins : charges financières futures	(47)	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	983	983	1 933

La dette à long terme et les contrats de location-financement, par devise et par échéance, sont les suivants :

	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans
Au 30 juin 2017	\$	\$	\$
CAD	16 132	14 212	1 920
Pesos chiliens (439 920 163 CLP)	856	691	165
	16 988	14 903	2 085

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, le capital-actions, la réserve - Instruments de capitaux propres, les résultats non distribués, les dette à long terme et contrats de location-financement ainsi que le découvert bancaire, déduction faite de la trésorerie.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Dette à long terme et contrats de location-financement	16 988	9 336
Capital-actions	57 130	55 688
Réserve - Instruments de capitaux propres	1 178	1 468
Résultats non distribués	15 907	21 720
Trésorerie	(1 601)	(2 293)
	89 602	85 919

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers, ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2017, tel qu'il est mentionné à la note 13, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2016, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2017		30 juin 2016	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	35 101 419	55 688	33 276 519	54 411
Actions émises :				
Dans le cadre de l'exercice d'options sur actions ^{a)}	993 500	1 442		
Dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise ^{b)}	-	-	1 824 900	1 277
Solde à la fin de l'exercice	36 094 919	57 130	35 101 419	55 688

a) Le 28 février 2017, la Société a émis 942 000 actions ordinaires au président et chef de la direction de la Société dans le cadre de l'exercice de ses options (voir note 19).

b) Le 30 décembre 2015, la Société a émis un total de 1 824 900 actions ordinaires pour un montant total de 1 277 \$ au titre de la contrepartie relative à l'acquisition de Captagua Ingeniería S.A. (voir note 2).

Perte nette par action

La perte nette par action ordinaire diluée a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2017	30 juin 2016
Perte nette par action de base et diluée		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(5 874) \$	(213) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires ordinaires en circulation	35 504 686	34 188 969
Perte nette par action de base et diluée	(0,17) \$	(0,01) \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition des droits et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, à un taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, à un taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises lors de l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra pas excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation (pour plus de précision, cette limite exclut les options en cours en vertu du Régime d'options sur actions de 2007). Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviennent acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution), si aucune opération n'est survenue au cours de cette période.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en cours sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2017		30 juin 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	2 877 500	1,16	2 226 500	1,35
Attribuées au cours de l'exercice	500 000	1,75	732 000	0,70
Exercées au cours de l'exercice	(993 500)	1,02	-	-
Annulées au cours de l'exercice	(47 500)	1,28	(81 000)	2,26
En cours à la fin de l'exercice	2 336 500	1,35	2 877 500	1,16
Exerçables à la fin de l'exercice	895 400	1,54	1 561 000	1,27

Le 6 décembre 2016, 500 000 options sur actions ont été accordées à des salariés et administrateurs leur donnant l'option d'acheter une action ordinaire au prix de levée de 1,75 \$ par action, lequel représente la juste valeur d'une action ordinaire à la date d'attribution. Ces options ont une durée de vie de 7 ans et les droits seront acquis au taux de 20 % par année débutant 12 mois après la date d'attribution. Le 20 janvier 2016, 732 000 options sur actions ont été accordées à des salariés et à des administrateurs, leur donnant l'option d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,70 \$ par action, lequel représente la juste valeur d'une action ordinaire à la date d'attribution.

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours au 30 juin 2017 :

Prix d'exercice	En cours au	Durée de vie	Prix d'exercice	Exerçables au	Prix d'exercice
\$	30 juin 2017	moyenne restante	moyen pondéré	30 juin 2017	moyen pondéré
		(en années)	\$		\$
0,50 - 1,49	1 353 000	4,63	0,87	497 400	0,95
1,50 - 2,49	966 000	4,39	1,98	380 500	2,20
3,50 - 4,49	17 500	1,19	4,00	17 500	4,00
	2 336 500			895 400	

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en	Attribuées en
	décembre 2016	janvier 2016
Taux d'intérêt sans risque	0,92 %	0,63 %
Durée de vie prévue (en années)	5	5
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	36,70 %	40,00 %
Dividende attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,58 \$	0,25 \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	220	193

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat recouvrable se présente comme suit :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	480	(55)
Ajustements liés à l'exercice précédent	232	(38)
	712	(93)
Impôt différé		
Exercice considéré	(2 711)	(123)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	6	-
	(2 705)	(123)
	(1 993)	(216)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,85 % en 2017 et à 26,37 % en 2016.

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(7 867)	(429)
Taux d'imposition prévus par la loi	26,85%	26,37%
Impôt sur le résultat recouvrable selon les taux d'imposition prévus par la loi	(2 112)	(113)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres	4	95
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	59	51
Portion non imposable de gains en capital	(35)	-
Goodwill négatif non imposable	-	(1 324)
Écart de taux d'imposition entre les territoires	20	-
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	6	-
Ajustements liés à l'exercice précédent	232	(38)
Actifs d'impôt non comptabilisés	(167)	1 113
Total de l'impôt sur le résultat recouvrable	(1 993)	(216)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2016	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2017
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	39	110	-	149
Pertes reportées	2 364	2 271	-	4 635
Total des actifs d'impôt différé	2 403	2 381	-	4 784
Passifs d'impôt différé :				
Placements	45	(14)	(1)	30
Immobilisations corporelles	1 428	(310)	-	1 118
Total des passifs d'impôt différé	1 473	(324)	(1)	1 148
Passifs (actifs) d'impôt différé, montant net	930	2 705	1	3 636

	1 ^{er} juillet 2015	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2016
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	(121)	141	19	39
Pertes reportées	3 103	(739)	-	2 364
Total des actifs d'impôt différé	2 982	(598)	19	2 403
Passifs d'impôt différé :				
Placements	-	-	45	45
Immobilisations corporelles	1 856	(428)	-	1 428
Total des passifs d'impôt différé	1 856	(428)	45	1 473
Moins : actifs d'impôt non comptabilisés	(293)	293	-	-
Passifs (actifs) d'impôt différé, montant net	833	123	(26)	930

Pertes à reporter pour lesquelles aucun impôt futur n'a été comptabilisé expirant comme suit :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
N'expirant jamais		
Pesos Chilien (CLP2,502,894,330)	4 873	-

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Débiteurs	(3 243)	3 224
Stocks	(3 436)	379
Charges payées d'avance	(190)	878
Créditeurs et charges à payer	3 619	175
	(3 250)	4 656

18. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple échéant en 2020, à verser une somme de 308 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée, en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021, à verser des loyers minimaux de 1 252 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2018	620
2019	387
2020	379
2021	174

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 2 096 \$ (1 708 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2016). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

Garanties

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, la Société a émis des garanties bancaires en faveur de clients pour un montant total de 2 832 \$, échéant en décembre 2017. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, la Société n'a pas effectué de paiement en contrepartie de ces garanties.

En mars 2017, la Société a fourni une lettre de crédit de 1,0 M\$ US (ou environ 1,3 M\$ CA) à la banque de l'une de ses filiales à partir de la facilité de crédit. Cette lettre de crédit vise à fournir des cautionnements de bonne exécution pour conclure des contrats de forage avec certains de ses clients. Au 30 juin 2017, la filiale n'a pas utilisé ce cautionnement pour conclure des contrats de forage.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., dont les propriétaires sont des administrateurs de la Société.

Le 28 février 2017, la Société a accordé un prêt échéant au plus tard le 28 février 2019, au montant de 1 237 \$ au président et chef de la direction de la Société dans le cadre de l'exercice de ses options visant l'achat de 942 000 actions. Le prêt porte intérêt au taux de 4 % annuellement et est garanti par les actions et une garantie de 6707550 Canada inc.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les transactions suivantes avec la société liée et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Ventes	102	25
Achats	167	94

Au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016, il n'y avait aucun montant à recevoir relativement à ces opérations.

Toutes ces transactions entre parties liées effectuées dans le cours normal des affaires ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties liées.

20. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Salaires et honoraires	1 433	1 287
Rémunération fondée sur des actions	204	149
	1 637	1 436

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf en ce qui concerne les informations relatées dans cette note.

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains, en pesos chiliens, en XOF et en GHS cedi. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2017, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 957 \$US (1 473 \$US au 30 juin 2016) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 636 \$US (640 \$US au 30 juin 2016). La Société disposait d'une trésorerie en pesos chiliens d'un montant de 207 424 327 CLP (292 449 849 CLP au 30 juin 2016) et avait des débiteurs en pesos chiliens d'un montant de 1 471 946 677 CLP (1 076 241 833 CLP au 30 juin 2016). La Société disposait d'une trésorerie en GHS cedi d'un montant de 26 065 (131 758 au 30 juin 2016) et avait des débiteurs en GHS cedi d'un montant de 1 561 986 (519 382 au 30 juin 2016). La société disposait d'une trésorerie en XOF d'un montant de 12 751 223 (néant au 30 juin 2016).

Au 30 juin 2017, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global de 142 \$ (197 \$ au 30 juin 2016), une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en pesos chiliens aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global de 183 \$ (23 \$ au 30 juin 2016), une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en GHS cedi aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global de 29 \$ (66 \$ au 30 juin 2016) et une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en XOF n'aurait pas causé une augmentation ou diminution significative du résultat net et du résultat global.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2017, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 5 % des débiteurs (7 % au 30 juin 2016).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 074	1 010
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	348	383
Radiation de débiteurs	(149)	(298)
Sommes recouvrées	(44)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	1 229	1 074

Au 30 juin 2017, 58 % (53 % au 30 juin 2016) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants et 5 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (5 % au 30 juin 2016).

Deux clients importants représentaient 25 % des créances clients pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 (un client important représentait 10 % de ces créances clients pour l'exercice terminé le 30 juin 2016).

Deux clients importants représentaient 29 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 (deux clients importants représentaient 39 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2016).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2017, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net de 117 \$ (55 \$ au 30 juin 2016).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement.

La juste valeur du prêt à recevoir correspond approximativement à sa valeur comptable, car le taux d'intérêt à été établi en fonction des conditions du marché et que les taux d'intérêt n'ont pas changé significativement depuis que le prêt à recevoir a été octroyé.

Hiérarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Méthode de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif.
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2017, les placements sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminé le 30 juin 2017. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2016, les placements ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, car il y a maintenant un marché actif pour déterminer les prix cotés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 14, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

La Société conclut des accords d'achat de ses créances clients (communément désignés sous le nom « d'accords d'affacturage ») auprès de différentes banques dans le cadre du financement normal de son fonds de roulement. La Société reçoit 100 % de la valeur de la créance client d'une facture de vente spécifique, moins une charge entre 0,46 % et 0,52 %. Au 30 juin 2017, les créances clients à recevoir incluent 705 \$ relativement à des comptes affacturés (1 395 \$ au 30 juin 2016).

Au 30 juin 2017				
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	18 981	18 981	-	-
Affacturage à payer	705	705	-	-
Dette à long terme	16 047	14 225	1 822	-
Contrats de location-financement	983	720	221	42
	36 716	34 631	2 043	42

Au 30 juin 2016				
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	15 362	15 362	-	-
Affacturage à payer	1 395	1 395	-	-
Dette à long terme	7 500	-	7 500	-
Contrats de location-financement	1 933	889	1 044	-
	26 190	17 646	8 544	-

22. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud, Afrique de l'Ouest et Kazakhstan). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice (de la perte) d'exploitation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels à présenter de la Société :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	99 259	92 449
International	25 919	15 063
	125 178	107 512
Bénéfice (perte) d'exploitation		
Canada	653	4 557
International	(4 510)	(4 709)
	(3 857)	(152)
Frais généraux liés au siège social de la Société ¹⁾	3 010	4 565
Charges financières	1 000	732
Goodwill négatif	-	(5 020)
Impôt sur le résultat recouvrable	(1 993)	(216)
	2 017	61
Perte nette	(5 874)	(213)
Amortissements		
Canada	5 903	7 142
International	2 826	2 164
Immobilisations non attribuées et actifs communs	847	1 494
	9 576	10 800
	Au 30 juin 2017	Au 30 juin 2016
	\$	\$
Actifs identifiables		
Canada	83 496	76 200
International	27 442	28 964
	110 938	105 164
Immobilisations corporelles		
Canada	29 450	31 477
International	10 564	11 501
	40 014	42 978

¹⁾ Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions et certains coûts non attribués.